

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2007

COMPTE-RENDU

Le 13 décembre 2007, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUEGUEN**, Maire, suivant convocation du 07 décembre 2007.

Date d'affichage de la convocation : le 07 décembre 2007

Date d'affichage du compte-rendu : le 19 décembre 2007

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 20

Présents : Jean-Guy GUEGUEN, Philippe MENGIN, Gilles GAUTHIER, Jacques AUTRET, Bernard QUEMENEUR, Serge LE BIAN, Clotilde BERTHEMET, Joël KORN, Anne HECQUET, Jean-Claude QUILLIVIC, Louis LAIR, Isabelle D'ARBOUSSIER, Hervé COMBOT, Olivier BAILLOT, Yann CASTELOOT.

Avaient donné procuration : Joëlle BERNARD à Jean-Guy GUEGUEN, Jacques LE DUC à Jacques AUTRET, Mireille KERGUIDUFF à Anne HECQUET, Yves-Michel LE GALL à Philippe MENGIN, Marie - Christine SIMON à Joël KORN.

Absent excusé : Marcel HELLARD.

Absent : Alain MOGUEROU.

Secrétaire de séance : Louis LAIR.

Assistait également à la réunion : Annie SALIOU - DUBUIS, Directrice Générale des Services.

1/ Tarifs 2008

Le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs 2008. L'augmentation proposée est en moyenne de 2%

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2008 ainsi qu'il suit :

TARIFS 2008	
LOCATION SALLES	2008
Location salles Mairie	
Mairie grande salle (carantécois)	138,00
Mairie grande salle (extérieurs)	212,00
Mairie salle des mariages (carantécois)	116,00
Mairie salle des mariages (extérieurs)	169,00
Réunion de syndicat de copropriété	82,00
Salle Polyvalente Kelenn	
Carantécois : Tarif de jour	94,00
Carantécois : Tarif de nuit	147,00
Extérieurs : Tarifs de jour	147,00
Extérieurs : Tarifs de nuit	282,00
Club House Base Nautique	
Associations nautiques Carantec	Gratuit
Particuliers, entreprises, associations extérieures	530,00
Associations Carantec	371,00

Foyer pour tous	
journée jusqu'à 22 h (carantécois)	138,00
Après-midi (goûters.....) (carantécois)	63,00
Salle de l'Etoile	
particulier/jour	112,00
particulier/jour avec chauffage	158,00
Réunion entreprise	318,00
Location association locale/jour	Gratuit
Location association locale/jour avec chauffage	21,00
Salles du Centre Socioculturel	
Forum jusqu'à 20 h00 (carantécois)	94,00
Forum jusqu'à 20 h00 (extérieur)	127,00
Forum jusqu'à minuit (carantécois)	147,00
Forum jusqu'à minuit (extérieur)	192,00
Salle 1 ou 2 jusqu'à 20h00 (carantécois)	116,00
Salle 1 ou 2 jusqu'à 20h00 (extérieur)	169,00
Salle 1 ou 2 jusqu'à minuit (carantécois)	175,00
Salle 1 ou 2 jusqu'à minuit (extérieur)	237,00
Salles 1 et 2 jusqu'à 20h00 (carantécois)	220,00
Salles 1 et 2 jusqu'à 20h00 (extérieur)	294,00
Salles 1 et 2 jusqu'à minuit (carantécois)	318,00
Salles 1 et 2 jusqu'à minuit (extérieur)	428,00
Réunion de syndicat de copropriété	82,00
Frais d'entretien des salles louées (si non assuré par le loueur)	92,00
Expositions	
mairie, ancienne école Callot / jour	3,80
salle Ile Louët / jour	5,10
salles Ile aux Dames et Ile Verte, Forum / jour	15,50
Vitrines de Centre Socioculturel	
Artistes carantécois semaines touristiques	16,30
Artistes carantécois semaines non touristiques	10,20
Artistes non carantécois semaines touristiques	21,40
Artistes non carantécois semaines non touristiques	16,30
MAISON DU GARDIEN DE PHARE DE L'ILE LOUET LOUET	
début de séjour le matin 10H	
1 journée - 1 nuit	150 €
2 journées - 1 nuit	200 €
2 journées - 2 nuits	250 €
début de séjour le soir 17H	
1 nuit	120 €
1 nuit -1 journée	150 €
2 nuits -1 journée	200 €
2 nuits - 2 journées	250 €
Location de l'appentis à la journée 10H - 18H	60 €
Montant de la caution	500 €

LOCATION DE MATERIEL	
Podium 1ère journée	99,00
Podium /jour supplémentaire	58,00
Scène mobile (la journée)	244,00
Frais de déplacement scène mobile : Tarif au km	1,00
Barrière / jour moins de 3 jours	1,00
Barrière / jour plus de 3 jours	0,50
Panneau d'exposition (+ 80 € caution/an.)	2,00
Tables/jour	2,00
Chaise/jour	0,50
DROITS DE PLACE	
Minimum de perception par jour	4,50
Echafaudage et divers/m²/jour	0,20
Marchés /m linéaire/jour	0,58
Marchés avec branchement /m linéaire/jour	0,91
Commerce ambulants période estivale : jour	2,80
Exposition vente/jour	56,00
Exposition vente 1/2 journée	38,00
Commerce couvert/m²/an	3,85
Commerce non couvert/m²/an	2,13
Cabine de bain privée	37,00
Cirques/m² par jour	0,43
Installations sportives/Club de plage	159,00
DROITS DE PLACE TERRASSES	
décision prise en 2007: 10 € par m² en 2007, 15 € en 2008, 20 € en 2009 par an	15,00
MARCHE:ORDURES MENAGERES	
par commerçant par jour	1,53
par commerçant (de + de 10m) du secteur alimentaire par jour	7,14
ASSAINISSEMENT: RACCORDEMENT RESEAU	
Maison existante	530,00
Nouvelle construction	1019,00
Appartement dans immeuble neuf	324,00
Construction + de 10 appartements	239,00
Maison existante avec pompe	255,00
Nouvelle construction avec pompe	509,00
Appartement dans immeuble existant	239,00
<i>Avec passage du réseau dans la propriété</i>	
Maison existante	265,00
Nouvelle construction	530,00
Z.A. de Kérinec	
prix de vente du terrain au m² HT	15,90
AIRES DE STATIONNEMENT (non création)	636,00
CIMETIERE (ancien)	
Concessions	
Concession de 30 ans	175,00
Concession de 50 ans	297,00

Caveaux	
Caveaux 6 places	1408,00
Caveaux 4 places	1244,00
Colombarium	
Colombarium harmonie 97 (4 urnes)	599,00
Prestations	
Creusement fosse simple 1 cercueil	64,00
Creusement fosse surcreusée 2 cercueils	96,00
Creusement fosse double 3 cercueils	110,00
Inhumation (Ouverture et fermeture de caveau)	192,00
Ouverture et fermeture de colombarium	44,00
Ouverture de caveau	192,00
Exhumation = ouverture + tarif par cercueil	58,00
Réduction= ouverture + tarif par cercueil exhumation+ tarif par cercueil réduction	58,00
Tarifs des boîtes à reliques	
grande	228,00
moyenne	153,00
petite	114,00
Vacation funéraire supprimée au 1 janvier 2005	
MAIN D'ŒUVRE	
heure de main d'œuvre	21,20
PORT	
Droit d'occupation pour le poste à essence	159,00
corps morts si échouage < à 5m	40,00
corps morts si échouage > à 5 m	71,00
PHOTOCOPIES	
Particuliers	0,30
Associations	0,15
CENTRE AERE	
Journée complète	7,10
Demi-journée	3,90
Journée complète 2ème enfant et suivants	6,50
Demi-journée 2ème enfant et suivants	3,30
Repas	3,10
GARDERIE ECOLE	
Prix de l'heure	1,33
Goûter	0,63
CANTINE	
formules 4j, 3j, 2j, 1j	2,54
repas occasionnel	3,74
repas non commandés	5,74
LOCAL JEUNES	
Cotisation Local Jeunes	10,00
Activités organisées par le local (sans intervenant extérieur)	
- Classées 1	2,00
- Classées 2	4,00

- Classées 3	5,00
Sorties dans le Finistère	
- Classées 1	6,00
- Classées 2	8,00
Concerts ou autres sorties hors Finistère	
- Classées 1	10,00
- Classées 2	15,00
- Classées 3	20,00
pour les non inscrits (prix + 2 €)	2,00
TICKETS JEUNES	
Activités	
- Classées 1	2,00
- Classées 2	3,00
- Classées 3	4,00
Sorties	
- Classées 1	5,00
- Classées 2	10,00
BIBLIOTHEQUE	
Carantécois résident permanent adulte	14,00
Carantécois résident permanent couple	25,00
Résident permanent -18 ans (parent abonné)	Gratuit
Résident permanent - 18 ans (parent non abonné)	6,40
Abonnement collectivités	25,00
Touristes résidents occasionnels adulte/semaine	3,30
Touriste résident occasionnel –18 ans/semaine	2,20
Touriste résident occasionnel caution	50,00
Commune extérieure	15,30
Commune extérieure couple/an	27,50
Commune extérieure -18ans (parent abonné)	Gratuit
Commune extérieure -18 ans (parent non abonné)	6,40
Coût d'une page imprimée (connexion Internet)	0,30
Amende de retard restitution livre	1,70
Accès gratuit Internet : demandeurs d'emploi et étudiants	
LOYERS	
Logement rue des 3 Frères Tanguy F3 (charge due par le loueur au vu des relevés de compteur)	136,00
Logement rue Albert Louppe (charge due par le loueur au vu des relevés de compteur)	265,00
Logement rue Pasteur F5 (charge due par le loueur au vu des relevés de compteur)	265,00
Logement rue Joseph le Foll (Local des Douaniers)	53,00

A la question de Monsieur Hervé COMBOT, Monsieur le Maire répond que toutes les occupations de domaines publics par des commerces ont été facturées.

A la question de Monsieur Yann CASTELOOT, concernant les tarifs des transferts sur l'île Louët, il est précisé que ces tarifs seront fixés par le Conseil d'Administration de l'école de voile « Carantec Nautisme ».

2/ Décisions modificatives budgétaires

2-1/ Décision modificative n°4 du Budget Principal

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les décisions modificatives budgétaires suivantes :

115	2312		travaux terrain de sport	11 000
106	2313		mairie fenêtre et porte automatique	7 000
104	2313		Travaux bâtiment divers	-11 000
136	2315		Aménagements urbains Pasteur République	76 000
			TOTAL OPERATIONS REELLES	83 000
140	2313	OS	<i>travaux ile louet (travaux en régie)</i>	36 000
147	2313	OS	<i>local plaisanciers (travaux en régie)</i>	-4 000
111	2315	OS	<i>rue bouvet</i>	7 000
141	2315	OS	<i>sentier cotier</i>	6 000
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	45 000
			TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	128 000
	1323		faud Conseil Général	60 000
	1328		Participation dessalinisateur	3 000
			TOTAL OPERATIONS REELLES	63 000
	4814	OS	<i>Cale du Port</i>	-1 927
	4814	OS	<i>Tourne à gauche Henvic</i>	-4 349
	280413	OS	<i>Cale du Port</i>	1 927
	280414	OS	<i>Tourne à gauche Henvic</i>	4 349
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	0
.021		OS	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	65 000
			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	128 000
	6042		Achat prestations services cantine	6 000
	6574		subvention voile scolaire	-11 500
	6042		Prestation voile scolaire	11 500
	605		Travaux en régie	20 000
	6065		Acquisition livres bibliothèque (produit des ventes de nov)	1 000
	61522		Entretien de bâtiments	-10 000
	66111		Intérêts d'emprunts	10 000
	.022		dépenses imprévues	-5 000
	657363		Subvention budget annexe atelier relais	45 000
			TOTAL OPERATIONS REELLES	67 000
	023	OS	Virement à la section d'investissement	65 000
			TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	132 000
	7067		produits des cantines	5 000
	7718		vente ouvrages bibliothèque	1 000
	7311		Contributions directes	6 000
	7381		Taxes afférentes aux droits de mutation	60 000
	7478		CAF contrat enfance	15 000
			TOTAL OPERATIONS REELLES	87 000
	722	OS	<i>immobilisations corporelles (travaux en régie)</i>	45 000
			TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	132 000

2-2/ Décision modificative n°2 du Budget Assainissement

BUDGET ASSAINISSEMENT				
	622		prestations honoraires	-50
	6711		charges exceptionnelles (intérêts moratoires)	50

3/ Décisions Modificatives Budget Ateliers – Relais

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les décisions modificatives budgétaires suivantes :

La cession de l'atelier relais 10 à Morlaix Communauté pour l'entreprise Chikolodenn permet de solder le déficit de ce budget moyennant une subvention du budget général de 45 000 €.

Art	DEPENSES	DM
61522	travaux atelier 10	137,00
658	part TVA non remboursée	100,00
OPERATIONS REELLES		237,00
OS 6811	<i>dotation amortissement bâtiments</i>	- 39 443,00
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION		- 39 443,00
TOTAL		- 39 206,00

Art	RECETTES	DM
752	Revenu d'immeubles	- 84 206,00
774	Sub du budget général	45 000,00
TOTAL		- 39 206,00

INVESTISSEMENT

Art	DEPENSES	DM
1641	Remboursement anticipé d'emprunts	44 169,04
OPERATIONS REELLES		44 169,04

Art	RECETTES	DM
chap 24	produits cessions	83 612,04
OPERATIONS REELLES		83 612,04
OS 28138	amortissement des bâtiments	- 39 443,00
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION		- 39 443,00
TOTAL		44 169,04

4/ Acquisition de la flotte 2008 pour l'école de voile

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme d'acquisition de la flotte mise à disposition de l'école de voile pour 2008 et son plan de financement établi ainsi qu'il suit :

ACQUISITIONS	nombre	PU HT	TOTAL HT	TTC
Dériveur Laser Vago	1	6 062,25 €	6 062,25 €	7 250,45 €
Optimists	14	1 098,66 €	15 381,24 €	18 395,96 €
Kayak RTM Tempo	4	550,00 €	2 200,00 €	2 631,20 €
Kayal malibu 2 XL	2	544,00 €	1 088,00 €	1 301,25 €
Cata hobie teedy	5	4 275,00 €	21 375,00 €	25 564,50 €
Planche Hilfy flotteur équipée	6	530,00 €	3 180,00 €	3 803,28 €
Bateau sécurité YACK 390 rouge	1	1 235,00 €	1 235,00 €	1 477,06 €
moteur Susuky 15 cv	1	2 055,00 €	2 055,00 €	2 457,78 €
TOTAL BUDGET 2008			52 576,49 €	62 881,48 €

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général

FINANCEMENT 2008	
Reprise cession	16 000 €
subvention Département sur le HT 20 %	10 500 €
Reste à la charge de la commune HT	15 076 €
Participation Carantec Nautisme	11 000 €
	52 576 €

5/ Approbation du budget primitif 2008 de l'Office de Tourisme

Monsieur le Maire présente le budget de l'office de tourisme adopté en comité directeur le 12 novembre 2007. Il indique que les décisions modificatives du budget 2007 approuvées lundi dernier par le comité directeur permettent d'envisager un résultat de 7 000 €. Il propose donc de ramener la subvention demandée de 58 500 € à 56 000 €. Une enveloppe de 2 500 € sera mise de côté dans l'enveloppe des subventions pour abonder le budget de l'Office de Tourisme en fonction des besoins.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Véronique Bresson, directrice de l'office de tourisme, qui prend de nouvelles fonctions à l'office de tourisme de Dieppe.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le Budget Primitif 2008 de l'Office de Tourisme
- fixe le montant de la subvention 2008 à 56 000 €

6/ Engagement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2008

Conformément à l'Article L 1 612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice précédent.

Cette délibération permet le règlement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif.

7/ Indemnité du receveur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour verser à Monsieur Jaouen l'indemnité de conseil qui peut être allouée au comptable du trésor chargé d'exercer les fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Au titre de l'année 2007 cette indemnité s'élève à 752.23 €.

8/ Rapport d'activité de Morlaix Communauté

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport d'activité de Morlaix Communauté.

9/ Cession de voirie lotissement de Kermané

Lors de la création du lotissement de Kermané il avait été prévu la cession à la commune de la voie qui relie le chemin Louis le Guennec à la rue des Marins Français libres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord, sous réserve de la réalisation de la totalité des travaux prévus, pour accepter la cession gratuite à la commune de la rue André Colin appartenant à la SNC Kerbar. Cette voie cadastrée B 1806, B1808, B 1835, B 1836, B 1837, B 1847et B 1846 a une surface de 4 358 m²,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié établi Maître Urien notaire à Taulé,
- dit que les frais d'acte sont à la charge de la commune.

10/ Demande de subvention pour l'extension du Local Jeunes

L'architecte ayant été désigné, le projet est en cours d'élaboration. Le budget affecté à l'opération est arrêté à 140 000 € HT dont 120 000 € HT de travaux et 20 000 € HT de frais d'honoraires et charges diverses.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser Monsieur le Maire à monter le dossier de demande de subvention.

11/ Dissolution du Syndicat Intercommunal du Nord – Finistère

Dans sa séance du 26 novembre 2007, le Syndicat Intercommunal du Nord – Finistère a approuvé la dissolution du syndicat et demande aux conseils municipaux d'approuver cette dissolution.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la dissolution du Syndicat Intercommunal du Nord – Finistère à compter du 31 décembre 2007
- adopte l'ensemble des conditions financières de la dissolution telles qu'elles figurent dans les statuts
- dit que l'excédent sera réparti au prorata du nombre d'habitants

12/ Signature du marché eau potable

Suite à la consultation des entreprises et à la commission d'appel d'offre du 29 novembre 2007, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif au programme eau potable 2007.

Après analyse des offres par la DDE, la proposition de la société FORCLUM ARMOR d'un montant de 129 949.75 € qui est la mieux disante et la moins disante est retenue.

13/ Adhésion au syndicat d'énergie du Finistère

Adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère (SDEF) : Délibération du Conseil Municipal

Vu l'article L 5211-18 du CGCT ;

Vu l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie électrique ;

Vu les statuts du SDEF modifiés en dernier lieu par l'arrêté n°2007-0108 du 29 janvier 2007 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère ;

Vu la délibération de la commune de Quimperlé en date du 13 septembre 2007

Vu la délibération de la commune de Châteaulin en date du 24 septembre 2007

Vu la délibération de la commune de Morlaix en date du 27 septembre 2007

Vu la délibération de la commune de Douarnenez en date du 27 septembre 2007

Vu la délibération de la commune de Plonéour Lanvern en date du 02 octobre 2007

Vu la délibération de la commune de Concarneau en date du 13 octobre 2007

Vu la délibération de la commune de Landerneau en date du 05 octobre 2007

Considérant le projet de délibération de Quimper en date du 14 décembre 2007

Vu la délibération en date du 7 décembre 2007 du SDEF,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère des communes de Quimperlé, Châteaulin, Morlaix, Douarnenez, Plonéour Lanvern, Concarneau, Landerneau, et de Quimper le cas échéant,

14/ Signature du marché pour l'extension de l'école maternelle

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché pour l'extension de l'école maternelle pour un montant de 122 668,03 €.

		Entreprises	Montants
	lots		
1	gros œuvre	Entreprise Sévère	19 482,50
2	charpente bois	Entreprise Bohic	39 644,39
3	couverture étanchéité	Entreprise Kerautret	18 450,38
4	isolation thermique plâtrerie	Entreprise Bohic	11 853,07
5	menuiseries extérieures	Entreprise Bohic	17 860,95
6	électricité	Entreprise Arcem	4 780,86
7	plomberie	Entreprise Léost	6 662,30
8	finition sol	Armorique Carrelage	3 933,58
	TOTAL		122 668,03

15/ Signature d'une convention de lotissement

Dans le cadre d'un projet de lotissement dans le secteur de Roz ar Grillet, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière prévoyant la cession de 2 lots sous les conditions fixées par le Conseil Municipal au prix du terrain non viabilisé, soit 25 € le m²

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison des retards, des incertitudes financières et techniques du projet de la médiathèque, il a été décidé de reporter la consultation des entreprises. En effet, le dossier définitif a été déposé en Mairie le 06 décembre alors qu'il devait être prêt, au vu du contrat, courant avril 2007. Un premier délai avait été accordé pour juillet, puis un nouveau délai avait été admis jusqu'au mois de septembre.

Lors de la dernière réunion le 21 octobre 2007, le représentant du cabinet d'architecte Monsieur Pécoul était accompagné d'un technicien du cabinet Armor ingénierie, concernant le choix du chauffage.

Des doutes existent encore quant à l'option retenue, une majorité du groupe de travail se disant favorable à un système de chauffage par le sol.

Lors de cette réunion, il s'est avéré que les travaux de réfection de la toiture de l'ancienne maison Hervet n'étaient pas intégrés au projet.

Le dossier de consultation des entreprises a dû être modifié en conséquence.

Pour autant, les plans en perspectives ont été livrés le 06 décembre. Par rapport au projet initial, la paroi vitrée est désormais constituée de panneaux bois et de vitres.

Concernant les aménagements intérieurs, l'emplacement des radiateurs, dans la mesure où le chauffage au sol n'est pas retenu, semble poser des problèmes d'intégration dans l'espace.

Par ailleurs, aucun échantillon des éléments d'ameublement intérieur n'a été présenté à ce jour et le dossier de demande de subvention pour le mobilier n'est pas prêt.

Enfin, le coût du projet estimé dans le dossier global préalable aux aménagements urbains était arrêté à 530 000 € HT. Dans le dossier de demande de subvention le coût avait été estimé à 600 000 € HT. Afin de tenir compte des éventuels imprévus, aujourd'hui, l'estimatif est fixé à 630 000 € HT. Il convient de noter que le retard de 9 mois dans l'élaboration du dossier entraîne un surcoût important des estimations en raison de la hausse des prix des matières premières.